

BOUCHARD⁺
AVOCATS
Le juste conseil

Courriel : jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com

Par télécopieur : 418-646-6981

Québec, le 2 octobre 2020

Monsieur le juge Simon Hébert
Cour supérieure du Québec
300, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K

OBJET : Jacques Daniel c. Lojack Canada Entreprises ULC
C.S. : 200-06-000251-200
N. réf. : 9575-0101

Monsieur le juge,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 28 septembre dernier, adressée à mon collègue Me Éric Bouchard.

Ainsi, nous vous confirmons que la défenderesse a reçu signification de notre demande le 8 septembre dernier. Nous avons par ailleurs reçu une réponse de Me Frédéric Paré de l'étude Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. pour la défenderesse. Nous joignons celle-ci à la présente pour votre information.

En terminant, nous avons bien inscrit au *Registre des actions collectives* cette nouvelle action.

Veillez recevoir, monsieur le juge, nos meilleures salutations.

BOUCHARD + AVOCATS INC.



PJean-Philippe Royer, MBA, CRHA, avocat
JPR/dc

p.j. Réponse (1)

c.c. : Me Frédéric Paré – fpere@stikeman.com